

BRS

SOMMAIRE

Page 2	LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS
Pages 3/4	ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS COLLEGE C -1992- Profession de foi Liste présentée par le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN
Pages 5/6	ARGUMENTAIRE SUR LES "DELOCALISATIONS" A PARTIR DES DOCUMENTS DU C.I.A.T., du 29/01/92, DU MRT ET DU CNRS
Page 7	ADRESSES ET RESSORTS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
Page 8	CALENDRIER C.A.P. Changement de corps au choix 1990-1991 - Echelons accélérés 1992 -

EDITO

ATTENTION DANGER !

Il y eut les chercheurs en "chaise longue". Aujourd'hui, si l'on en croit les propos d'un dirigeant du CNRS rapportés par le Monde, les scientifiques en sciences humaines se calfeutraient dans "leur appartement du Vème arrondissement".

Une telle assertion ne serait que grotesque si elle ne masquait la réalité de la délocalisation telle qu'elle se profile.

On peut inciter nos collègues de l'Histoire des Textes à s'implanter à Orléans si l'on déménage dans les plaines céréalières Bibliothèques et Archives Nationales.

On peut prélever d'une équipe de sociologie parisienne, engagée dans des programmes collectifs, une poignée d'ITA et de chercheurs si l'on veut déstabiliser l'unité par effilochage.

Les directions du CNRS et du Ministère de la Recherche et de la Technologie ont d'autant plus de raisons de se réjouir des résultats du CIAT (Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire) qu'ayant dépassé ses attentes, elles ont comblé ses désirs.

Mais il va falloir expliquer comment on peut à la fois déplacer 1178 emplois hors de la région parisienne et s'engager à y reclasser tous ceux qui ne voudront pas la quitter.

Il va falloir démontrer en quoi ce millier d'emplois publics dispersé sur le territoire va réactiver les départements.

Il va falloir annoncer aux contribuables des régions d'accueil le coût réel de l'opération.

Il va surtout falloir avouer que ce dépeçage aura pour conséquence le démantèlement d'équipes et de disciplines, que naguère Jacques Chirac envisagea d'exclure du CNRS.

Et attention, un pays qui sacrifie les humanités et les sciences sociales est sûrement en mauvais état.

ELECTIONS
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU CNRS 1992

COLLEGE C

VOTEZ

FAITES VOTER

POUR LES CANDIDATS
SNTRS-CGT ET SNPCEN-FEN

Date limite de vote : le 16 mars 1992 à 17 h.

RECTIFICATIF BRS N° 288
Dernière ligne de l'Edito lire
l'évaluation nationale des recherches
au lieu de l'Evolution.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS

Comment est-ce ?
Est-ce intéressant ?
Est-ce utile ?

Tout autant de questions que chacun au CNRS est en droit de se poser à la veille des élections du prochain Conseil et auxquelles, élu sortant, je vais tenter de répondre.

Il est une inconnue à mon appréciation à laquelle je ne puis apporter de réponse : ce Conseil constitué sous le gouvernement de droite aurait-il été différent si son existence s'était déroulée entièrement sous le régime actuel ? Faisant abstraction de cette singularité, qui ne concerne d'ailleurs que les membres nommés, je serais tenté de dire que cela n'a pas eu de grandes incidences sur la vie de cette instance sauf peut-être dans les débats où parfois quelques remarques semblaient colorées politiquement ; autrement, les intervenants se maintenaient dans un discours strictement limité à la vie scientifique, et il faut le dire à la défense de la recherche et du CNRS, cela bien sûr exprimé avec la sensibilité et le talent oratoire de chacun. De manière générale, j'ai relevé pas mal d'humour, de générosité et d'humanisme dans les interventions, mais aussi parfois, sans surprise d'ailleurs, de la mesquinerie corporatiste étroite chez quelques nommés s'identifiant eux-mêmes à cette classe de mandarins de droite soucieux de préserver ses privilèges bien ancrés.

Donc, en général pas trop de discours oiseux et ennuyeux mais des préoccupations reflétant les réalités vécues dans les laboratoires, des propositions entièrement tournées vers l'amélioration du fonctionnement des institutions ; des prises de positions largement majoritaires contre la stratégie actuellement mise en place par la direction, contre les SDI, contre les changements autoritaires des classements des sections, contre les fameuses règles de déconcentration parisienne, non sur le principe mais sur la manière stupide et aveugle d'appliquer cette règle. Donc, un conseil scientifique non complice de la

politique actuellement engagée au CNRS. Et, surprise, on a même vu et entendu lors de la dernière séance des directeurs scientifiques se désolidariser de cette politique autocrate.

Donc, une fois tracé ce tableau qui pourrait sembler idyllique et ses acteurs que mon optimisme améliore sans doute, l'on pourra attendre de ce Conseil Scientifique des décisions et des propositions toutes autres que ce à quoi nous assistons depuis plusieurs années...

Eh ! oui, mais il ne faut pas oublier qu'on y prend jamais de décisions et qu'une fois émises des opinions raisonnables, constructives, intelligentes, arrivent les interventions des administratifs, technocrates, juristes de service, appuyés par les légalistes qui ramènent notre généreux Conseil vers la réalité, laquelle doit être conforme aux règles décidées dans le sacro saint lieu de direction.

Voici la réponse à : comment est-ce ?

Pour la seconde question : est-ce intéressant ? Répondons, oui, c'est éminemment intéressant du point de vue de la connaissance scientifique, psychologique et humaine des hommes qui conduisent la recherche dans notre pays. C'est un lieu d'intelligence et l'on en sort, à chaque séance un peu plus savant et édifié sur le système, sinon heureux.

Quant à la question : est-ce utile ?

Si ma description ne semble pas y répondre de façon précise, je m'empresse de dire oui, c'est utile, car on ne peut imaginer que tant de pensées exprimées avec tant de talent et d'intelligence ne parviennent à laisser des traces, un jour ou l'autre, dans cet édifice lorsque nous serons revenus aux véritables sources de ceux qui ont construit le CNRS.

Alain CLORENNEC
Elu sortant au Conseil Scientifique.

ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS 1992

COLLEGE C

Liste présentée par le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN

Vous êtes ingénieur, technicien, administratif au CNRS.
Vous élisez aujourd'hui vos représentants au Conseil Scientifique.

Défini par le décret organique du CNRS de 1982, le Conseil Scientifique "*veille à la cohérence de la politique scientifique du Centre avec l'ensemble des instances scientifiques consultatives. Il donne son avis sur les grandes orientations internationales de valorisation et d'application de la recherche, d'information scientifique et technique ainsi que sur les principes communs d'évaluation de la qualité des chercheurs et des recherches mises en oeuvre par le Centre. Il donne également son avis sur la création ou la suppression de programmes interdisciplinaires d'Instituts nationaux ou d'Unités de recherche.*"

Faire respecter ces principes implique des actions dans lesquelles nos élus s'investiront.

La politique du CNRS est-elle encore scientifique ?

C'est une politique technocratique et autoritaire avant d'être scientifique.

Le CNRS a mis en place son schéma stratégique, le plan d'action des départements et les grands programmes sans tenir compte des avis des instances, ni consultation réelle des personnels.

La délocalisation voulue au CNRS illustre cette politique.

Nous sommes pour un développement de la recherche qui assure l'équilibre harmonieux entre les régions. Le développement ne peut être réalisé qu'à partir de projets accompagnés des recrutements nouveaux nécessaires.

La délocalisation décrétée reviendrait à déplacer des laboratoires sans entraîner les créations d'emploi conséquentes en province.

Nous nous opposons au démembrement des laboratoires et d'équipes dont la cohérence et la qualité est reconnue.

A vouloir transférer hâtivement des équipes, sans s'assurer de la compatibilité des terrains, on parviendrait à la même aberration que ces agora, désertées, plantées dans les villes nouvelles.

Le délogement (car le mot délocalisation n'existe pas au dictionnaire) concerne tout le personnel du CNRS. Il est un outil de la réduction du secteur public à un petit nombre de domaines directement liés au fonctionnement de l'Etat.

Il accompagne et justifie une politique de réduction de l'emploi public et une focalisation des moyens de l'organisme sur ce que la direction appelle le coeur de l'activité du CNRS ; par exemple : la suppression des services d'appui à la recherche (éditions...), le recours à la sous-traitance (ateliers, restauration), la compression de l'administration. Cela entraîne la dégradation des conditions de travail de tous les personnels.

Cette "délocalisation", loin d'être source de développement signifie plutôt incohérence, casse et gâchis.

4.

La "monstruosité" de la région parisienne ne provient pas du nombre de laboratoires de recherche et des services publics, mais de la concentration de sièges sociaux des "décideurs" entraînant une accumulation d'opérations immobilières à caractère spéculatif. Disperser à moyens constants le potentiel scientifique et installer Disneyland en Ile-de-France c'est tout un symbole du rayonnement culturel du pays choisi par le gouvernement.

Le délogement des laboratoires voue artificiellement des régions à certains thèmes et concentre l'essentiel de la recherche le long de la "dorsale" Londres-Milan-Barcelone. Cette restructuration s'effectue autour des Universités sous la coupe des technopôles retenues par les eurocrates.

I.T.A., grandeur ou servitude ?

En corollaire à cette politique la place des ITA dans la recherche n'est pas reconnue.

Les contraintes de la course aux contrats, des grands projets, la formation doctorale amènent à une évolution de laboratoires diverse selon les secteurs.

Cette transformation entraîne pour les chercheurs un recrutement tardif et leur précarisation et pour les ITA, une parcellisation de leur travail, une non-reconnaissance de leur qualification, voire une déqualification.

Cette politique suppose des personnels dociles ; de citoyens ils doivent devenir sujets.

Les ITA sont considérés comme des moyens de la recherche et non comme des acteurs de la recherche.

Nous pensons que ces conceptions sont en contradiction avec la manière dont doit se faire la recherche dans les laboratoires où l'apport des ITA est essentiel dans sa spécificité et sa complémentarité.

CHOISIR DES ELUS SNTRS-CGT ET SNPCEN-FEN POUR :

- *mener de la même façon la défense systématique de vos intérêts et les batailles de fond;*
- *préserv*er la cohérence d'une recherche nationale riche de ses diversités thématiques et régionales et forte de ses ambitions tant au niveau européen que mondial ;
- *renforcer* le rôle des instances consultatives élues et s'opposer à la politique d'audits;
- *veiller* à la libre circulation des résultats de la recherche, à la réciprocité dans les échanges internationaux, à la démocratie dans les collaborations quelles qu'elles soient ;
- *défendre* une politique d'emplois statutaires en relation avec les évolutions scientifiques contre la précarisation ;
- *faire reconnaître* la place des ingénieurs, des techniciens, des administratifs dans le travail collectif de recherche ;
- *aboutir* à la reconnaissance des qualifications et au reclassement de tous les ITA sous-classés.

VOTEZ, FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT ET DU SNPCEN-FEN

M. PAILHAREY Daniel

Ingénieur de recherche
URA 723 MARSEILLE

SNTRS-CGT

*Syndicat National des Travailleurs
de la Recherche Scientifique CGT*

M.GENRE Roger

Ingénieur de Physique Nucléaire
IPN LYON

SNPCEN-FEN

*Syndicat National des Personnels
de Physique Corpusculaire et Nucléaire. FEN*

**UN ARGUMENTAIRE SUR LES "DELOCALISATIONS"
A PARTIR DES DOCUMENTS DU C.I.A.T.,
du 29 janvier 1992, du M.R.T. et du CNRS.**

(documents de 84 pages transmis aux secrétaires régionaux et aux membres de la C.E.)

**1 - LA "DELOCALISATION" EST L'OCCASION D'OPERER UNE AFFECTATION DES EMPLOIS
PREDETERMINEE THEMATIQUEMENT ET REGIONALEMENT EN DEHORS DE TOUT
CONTROLE.**

"Ces implantations ont été décidées en cohérence avec les plans de développement régionaux des organismes de recherche et avec pour cadre de référence les projets issus des livres blancs de la recherche."

Cette remise en cause de la détermination et de l'évaluation nationales des axes de recherche était déjà contenue dans le "schéma stratégique", en particulier avec les "programmes interdisciplinaires". Cette fois cette mutation prendrait une ampleur nouvelle. Il serait impossible de discuter en dehors des directives du CIAT. Le Comité National serait vidé de son sens et de son rôle. Ce serait le passage à la juxtaposition de politiques régionales de recherche avec pour conséquences l'abandon certain de thèmes surtout en recherche fondamentale et l'accélération du "pilotage par l'aval", c'est-à-dire par les besoins immédiats des industriels. Il n'est que de consulter les tableaux "*Schéma prévisionnel de nouvelles localisations d'équipes de recherche en région 1992-1994*"

Ville	Objet	Organisme	Synergie avec recherche industrielle
BORDEAUX	labo chimie du solide	CNRS	SNPE, SEP, Aerosp.
ILLKIRCH	Création du centre de biologie moléculaire	CNRS/INSERM	Transgène, Squibb, Rhône-Poulenc, Ciba
etc...			

A l'évidence, le but poursuivi est la priorité aux recherches finalisées.

Ce redéploiement implique la disparition d'équipes, de labos et de postes de la RP. Il ne se situe pas dans un contexte de développement de la recherche publique ni d'un développement harmonieux de la recherche en province :

"... objectif de décroissance de 5 % de la recherche publique en Ile-de-France... opération de relocalisation hors de l'Ile-de-France d'équipes existantes..."

Par le biais du non-remplacement des agents qui partent à la retraite (surtout dans les prochaines années) un "pilotage" très efficace peut être fait autour de la "délocalisation" en faisant mourir petit à petit les équipes qui n'auraient pas opté d'elles-mêmes pour changer de région (et pas seulement quitter la RP).

Le SNTRS-CGT se prononce pour le développement du potentiel de recherche publique de la RP et des régions.

**2 - FAIRE UN SORT AUX AFFIRMATIONS DE CURIEN, KOURILSKY ET CONSORTS QUI
JURENT QUE "CELA SE FERA SUR LA BASE DU VOLONTARIAT".**

Dans le document du service de presse du premier ministre, complaisamment repris par les médias, "Plan social d'accompagnement des délocalisations" il y a :

"Ce plan repose sur le principe du volontariat... le volontariat signifie que seuls les agents qui le souhaitent pourront saisir l'occasion d'un départ en province..."

Quand ce gouvernement parle de social, il vaut mieux se méfier (cf. la CSG). Où est le volontariat quand l'ensemble du CDSH doit partir à Nancy (70 personnes), quand le labo Girard de Meudon-Bellevue doit aller à Lyon, quand le SOSI doit partir à Toulouse ? Que vaut l'affirmation de M. Paoletti : "*Il n'y aura pas de mobilité forcée d'ITA*" quand on lit dans le document "Présentation du plan de localisation du CNRS" : "*le plan prévoit par exemple la fermeture d'implantations dans Paris intra muros... 210 personnes du siège seront redéployées à l'intérieur et hors de l'Ile-de-France... une*

diminution de 15 % des effectifs du siège soit 160 emplois... 60 seront affectés aux délégations régionales, 100 aux laboratoires..." ?

Ils veulent diminuer le nombre d'agents de l'Etat, ils veulent diminuer le potentiel de recherche publique de la RP dans une tendance à la diminution globale de la recherche fondamentale.

Pour les titulaires, les statuts EPST et Fonction Publique ne donnent pas la garantie de rester dans son département ou la région Ile-de-France (voir l'article dans le BRS N°288). Il y a la notion "d'intérêt du service" et dans ce cas le choix est entre accepter l'affectation proposée ou être licencié, car il n'y aura pas autant d'emplois vacants en RP que d'agents refusant de la quitter, par définition. On peut compter sur l'administration pour bloquer toutes ses voix en CAP. Dans le document "Plan d'accompagnement social", un passage révèle les intentions du gouvernement :

"l'application du principe du volontariat ne devra ni conduire à des licenciements d'agents contractuels ni remettre en cause les missions des services concernés". Nous avons déjà démontré que le transfert du service des pensions à Caen risquait d'occasionner une perte de savoir faire et de capacité qui entraînerait encore plus de retard dans la liquidation des pensions. Cela, la perte de savoir faire et de capacité, s'applique aussi aux autres services et aux unités délocalisées.

Nous avons aussi souligné que la "délocalisation" était l'occasion de tenter de détruire des garanties statutaires : Soisson a exprimé sa volonté de modifier le statut FP pour faciliter la mobilité.

3 - LA PRATIQUE DU SECRET

Elle s'applique à tous les actes des ministres et de la direction du CNRS. Beaucoup de choses dans leur politique de restructuration restent cachées. Cette pratique doit cesser : la direction doit mettre tous ses projets sur la table.

4 - LA SEULE MESURE SOCIALE ACCEPTABLE DANS TOUTE CETTE AFFAIRE C'EST LE RETRAIT DU PLAN DE DELOCALISATION

Le gouvernement dit que les conjoints des "délocalisés" auront priorité pour trouver un emploi en province, de même pour le logement. Voilà le social : mettre en concurrence les travailleurs dans des régions déjà dévastées par les fermetures d'entreprises !

Le "plan social" vise aussi de fait à remettre en cause la PPRS : *"les organismes de recherche sont autorisés à créer sur leur budget propre un complément spécifique aux régimes indemnitaires existants afin de soutenir la mobilité entre régions autre que la région Ile-de-France"*.

Le gouvernement, la direction du CNRS cherchent désespérément à éviter le choc avec les personnels et veulent faire croire qu'il y a déjà adhésion à leurs plans : *"le CIAT du 29/01/92 a arrêté après concertation avec les syndicats un plan social d'accompagnement de l'ensemble des délocalisations, fondé notamment sur le volontariat, le maintien des services publics et un régime indemnitaire attractif."* Il faut un certain culot pour mentir ainsi !

La direction du CNRS convoque les syndicats le 17 février pour négocier le plan social d'accompagnement pour, comme d'habitude, ne négocier que les conditions d'application de décisions déjà prises par elle seule. Le SNTRS-CGT refuse de se prêter à une telle manoeuvre.

Enfin le côté bradage du patrimoine immobilier parisien de l'Etat, donne une idée de la hauteur des sentiments du gouvernement :

"l'ensemble du programme de délocalisation sera financé par la cession d'immeubles libérés par l'administration. Le produit de ces cessions contribuera également à la réalisation d'un programme de 30000 logements à Paris et en Ile-de-France".

Qui peut croire cela ? Et depuis quand ce ne serait plus au budget de l'Etat de financer ses propres opérations ?

**ON PEUT FAIRE ECHEC AU PLAN DU GOUVERNEMENT, TOUS ENSEMBLE, DANS L'UNITE
COMME LE 23 JANVIER A L'APPEL DE TOUS LES SYNDICATS ET DU COLLECTIF.**

ACTION COLLECTIVE ET DEFENSE INDIVIDUELLE
Adhérez au SNTRS-CGT

(25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY Tél. N° 69 07 60 13 ; FAX N° 69 07 50 05)

Supplément Familial de Traitement

Nous rappelons que le recours auprès du Tribunal Administratif est gratuit et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'assistance d'un avocat.

CETTE LISTE COMPLETE DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS annule et remplace celle parue dans le BRS n°288.

Adresses et ressorts des Tribunaux administratifs

Siège de la juridiction	Siège du Tribunal	Ressort de la juridiction
PARIS 42.78.40.24	7, rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04	Ville de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne
AMIENS 22.89.37.90	34, boulevard Jules-Verne 80042 AMIENS CEDEX	Aisne, Oise, Somme
BASTIA 95.31.62.17	Ancienne préfecture, place Saint-Nicolas, 20298 BASTIA	Haute-Corse, Corse-du-Sud
BESANÇON 81.81.40.23	30, rue Charles-Nodier 25043 BESANÇON CEDEX	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort
BORDEAUX 56.52.59.22	28, rue Labottière, B.P. 52 33029 BORDEAUX CEDEX	Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne
CAEN 31.50.14.14, poste 724	Centre administratif, rue Daniel Huet 14036 CAEN CEDEX	Calvados, Manche, Orne
CHÂLONS-SUR-MARNE 26.68.42.60	2, quai Eugène-Perrier 51036 CHÂLONS-SUR-MARNE CEDEX	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne
CLERMONT-FERRAND 73.34.28.89	15, mail Allagnat, B.P. 129 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
DIJON 80.43.81.81	22, rue d'Assas 21000 DIJON	Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne
GRENOBLE 76.44.03.88	2, place de Verdun 38021 GRENOBLE CEDEX	Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie
LILLE 20.57.07.47	143, rue Jacquemars-Gielée, B.P. 2039 59014 LILLE CEDEX	Nord, Pas-de-Calais
LIMOGES 55.77.38.30	1, cours Vergniaud 87000 LIMOGES	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
LYON 78.62.20.26	184, rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 3	Ain, Ardèche, Loire, Rhône
MARSEILLE 91.37.25.10	24, rue de Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse
MONTPELLIER 67.92.75.39 - 67.58.38.50	16, rue de la République 34000 MONTPELLIER	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales
NANCY 83.35.40.98	5, place Carrière 54036 NANCY CEDEX	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges
NANTES 40.47.58.43	6, allée de l'Île-Gloriette 44041 NANTES CEDEX	Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée
NICE 93.55.47.47	33, boulevard Franck-Pilatte, B.P. 408 06005 NICE CEDEX	Alpes-Maritimes, Corse, Var
ORLÉANS 38.53.03.13 - 38.66.24.10	8, rue d'Éscures 45057 ORLÉANS CEDEX	Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher
PAU 59.80.03.49	Villa Noubbos, cours Lyautey, B.P. 543 64015 PAU CEDEX	Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes
POITIERS 49.01.83.14	28-30, rue Théophraste-Renaudot 86020 POITIERS	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
RENNES 99.02.82.22 - 99.02.97.51	Cité administrative, Porte E, rue Saint-Thomas 35021 RENNES CEDEX	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan
ROUEN 35.98.53.70	80, boulevard de l'Yser, B.P. 500 76005 ROUEN CEDEX	Eure, Seine-Maritime
STRASBOURG 88.35.52.92	31, avenue de la Paix 67070 STRASBOURG CEDEX	Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin
TOULOUSE 61.62.43.73	51, rue Raymond-IV 31068 TOULOUSE CEDEX	Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne
VERSAILLES 30.21.14.50	56, avenue de Saint-Cloud 78010 VERSAILLES CEDEX	Yvelines, Essonne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne
BASSE-TERRI (590) 81.15.60	Rue Lardenoy, Préfecture, Palais d'Orléans, 97109 BASSE-TERRI	Guadeloupe
CAYENNE (594) 31.05.20	Préfecture, place de Grenoble 97300 CAYENNE	Guyane
FORT-DE-FRANCE (596) 71.65.86	30, rue Victor-Sevère 97262 FORT-DE-FRANCE	Martinique
SAINT-DENIS (262) 21.86.10	Préfecture, rue de la Victoire 97400 SAINT-DENIS	La Réunion
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (508) 21.86.10	Préfecture, place de la Préfecture 97500 SAINT-PIERRE	Saint-Pierre-et-Miquelon
PAPETI NOUMEA (687) 27.45.88	B.P., 4522 PAPETI 34, rue Gallieni, B.P. 202 NOUMEA	Nouvelle-Calédonie

CALENDRIER C.A.P.

**-CHANGEMENT DE CORPS AU CHOIX 1990-1991
-ECHELONS ACCELERES 1992**

**Si vous avez des informations à transmettre pour les prochaines CAP,
prenez contact directement avec les élus des CAP concernées
(la liste a été à nouveau publiée dans SNTRS-INFO n° 34 du 20/12/91
pages 10 et 11)**

VOUS POUVEZ AUSSI ADRESSER VOS DOSSIERS AU SYNDICAT NATIONAL,

LUNDI 23 MARS 1992

RUE LAS CASES - 9 H 45

Monsieur ROUQUIE

CAP N°4 - INGENIEURS D'ETUDES

- Echelons accélérés

CAP N°13 - AGENTS D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

- Echelons accélérés

RUE LAS CASES - 15 H

Madame TEXIER

MARDI 24 MARS 1992

RUE LAS CASES - 10 H

Monsieur DOUCELANCE

CAP N°7 - ADOINTS TECHNIQUES

- Corps au choix

- Echelons accélérés

MERCREDI 25 MARS 1992

RUE LAS CASES - 9 H 30

Monsieur BRUNET

CAP N°8 - AGENTS TECHNIQUES

- Echelons accélérés

CAP N°12 - ADOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE

- Corps au choix

- Echelons accélérés

RUE LAS CASES - 14 H 30

Madame JACQUESY

JEUDI 26 MARS 1992

RUE LAS CASES - 10 H

Monsieur ARRIGHI

CAP N°5 - ASSISTANTS INGENIEURS

- Corps au choix

VENREDI 27 MARS 1992

RUE LAS CASES - 14 H

Monsieur ARRIGHI

CAP N°5 - ASSISTANTS INGENIEURS

- Echelons accélérés

LUNDI 30 MARS 1992

PIECE 484 - 10 H (matinée)

Monsieur LECOMTE

CAP N°3 - INGENIEURS DE RECHERCHE

- Echelons accélérés

MARDI 31 MARS 1992

RUE LAS CASES - 9 H 30

Monsieur LECOMTE

CAP N°3 - INGENIEURS DE RECHERCHE

- Corps au choix

JEUDI 2 AVRIL 1992

RUE LAS CASES - 10 H

Monsieur JAUNET

CAP N°11 - SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

- Corps au choix

- Echelons accélérés

LUNDI 6 AVRIL 1992

SALLE DU CONSEIL - 10 H

Madame PIQUET-GAUTHIER

CAP N°6 - TECHNICIENS

- Corps au choix

MARDI 7 AVRIL 1992

SALLE DU CONSEIL - 10 H

Madame PIQUET-GAUTHIER

CAP N°6 - TECHNICIENS

- Echelons accélérés

JEUDI 9 AVRIL 1992

RUE LAS CASES - 9 H 30

Monsieur LECOMTE

CAP N°10 - ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

- Corps au choix

- Echelons accélérés